

**Analyse critique des dernières initiatives  
de normalisation et certification dans le secteur humanitaire :  
Norme Humanitaire Fondamentale et modèle de certification revu du SCHR**

**Compte-rendu de l'atelier du 10 mars 2014**

**Liste des participants :**

Véronique de Geoffroy	<i>Groupe URD</i>	Annick Gouba Guibal	<i>Medair France</i>
Hugues Maury	<i>Groupe URD</i>	Yoann Maldonado	<i>Secours Catholique</i>
Héloïse Heyer	<i>Coordination SUD</i>	Roger Persichino	<i>PU-AMI</i>
Luciano Loiacono	<i>Handicap International</i>	Antoine Petibon	<i>Croix Rouge</i>
Anne Hery	<i>Handicap International</i>	Anne Bideau	<i>Croix Rouge</i>
Pauline Chetcuti	<i>ACF</i>	Benjamin Lacave	<i>ACTED</i>
Grégory Bulit	<i>Solidarités</i>		

**PROBLEMATIQUE**

Suite au processus JSI, l'Initiative pour les Standards Communs, une première proposition de Norme Humanitaire Fondamentale (NHF) a été diffusée à la communauté humanitaire internationale dans le cadre d'une large consultation ouverte jusqu'au 31 mars 2014. Le projet Sphère s'étant retiré de l'initiative, ce sont HAP et People in Aid qui pilotent le développement de la NHF avec pour objectif que celle-ci remplace la Norme HAP 2010 de Redevabilité Humanitaire et le Code de Bonnes Pratiques de People in Aid.

Par ailleurs, le projet de certification porté par le SCHR (*Steering Committee for Humanitarian Response*) vient aussi de diffuser la version révisée de son modèle de certification pour le secteur humanitaire. En parallèle, ce modèle est aussi en train d'être expérimenté en Ethiopie, au Pakistan, aux Philippines et au Liban. Tout comme pour la NHF, les retours sur ce modèle révisé sont attendus avant le 31 mars 2014.

Suite aux précédentes réflexions sur ces initiatives conduites au niveau français, et en particulier l'atelier du 20 septembre 2013, le Groupe URD et Coordination SUD ont convié les organisations à se réunir le 10 mars 2014 pour analyser en détail ces deux nouvelles propositions et produire une analyse critique et des recommandations à destination de HAP et People in Aid sur la NHF, et du SCHR pour le modèle de certification.

Ce compte-rendu formalise les principales observations issues de l'atelier et est adressé aux deux initiatives – celles de la Norme Humanitaire Fondamentale (HAP et People in Aid) et du projet de certification SCHR – afin de continuer à échanger sur les enjeux de qualité de l'aide.

## I- OBSERVATIONS CLES SUR LE PROJET DE CERTIFICATION SCHR

Les participants constatent que de nombreux commentaires formulés en septembre 2013 et adressés au SCHR ont été pris en compte par les promoteurs du projet, mais que des incertitudes, des lacunes importantes et des risques majeurs demeurent, parmi lesquels on peut noter :

### **Méthode**

1) L'ambition de faire de la certification l'instrument principal d'une amélioration de la qualité est réaffirmée sans être mieux démontrée.

2) Le concept de « qualité » n'est toujours pas clairement défini, ce qui est un problème puisque la certification doit attester soit d'une capacité organisationnelle répondant à des critères de qualité, soit d'un certain niveau de qualité de bien ou de service fourni par un acteur humanitaire.

3) Le modèle proposé, bien qu'il évoque de nombreux autres modèles/outils pour affirmer sa compatibilité avec eux, ne s'en inspire pas du tout sur le plan des concepts et de la méthodologie, et ne réalise aucune synthèse de l'existant, hormis les travaux de HAP, PIA, et les principes humanitaires. Ainsi, ce modèle contredit ce qui est affirmé au paragraphe A.3 : « l'alignement et l'harmonisation des approches au niveau national et international (...) présenteraient un atout pour le secteur ».

4) On s'étonne notamment que ce projet de certification n'intègre pas, ou quasi pas, certains critères unanimement reconnus, tels que : efficacité, impact positif, coordination avec les différents acteurs, capacité de gestion, flexibilité... Par ailleurs les indicateurs proposés ne sont pas tous mesurables, notamment ceux relatifs aux principes humanitaires.

5) La vision proposée au chapitre B, qui confère à la certification la capacité d'aider les populations à choisir un acteur de l'aide, est complètement déconnectée de la réalité et relève plus d'une posture théorique que d'une réalité opérationnelle. La concurrence entre organisations, quand elle se vérifie parfois sur le terrain, est vue alors comme un biais à combattre pour assurer une meilleure couverture des besoins et non comme une option à promouvoir pour assurer la qualité de l'aide.

Le projet de certification SCHR établit un lien officiel avec la Norme Humanitaire Fondamentale pour ce qui concerne les critères d'évaluation et de certification. Et le projet de Norme Fondamentale, lui, mentionne qu'il pourra servir de base, entre autres, pour une certification volontaire des ONG. Si tel est le cas, pourquoi ne trouve-t-on pas les mêmes critères dans les deux projets ? Par ailleurs, après bientôt deux années de travail, la relation officielle entre les deux initiatives n'est toujours pas établie. Les processus de consultations parallèles sont fastidieux pour les contributeurs, et une grande incertitude demeure sur les interactions et compatibilités possibles entre les deux dispositifs s'ils venaient à voir le jour.

### **Champ d'application**

6) Le champ d'application du projet SCHR est à présent cerné : la certification concernera uniquement les ONG. Mais cette clarification confirme que la pression portera uniquement sur les ONG, alors que les agences UN, les entités du mouvement Croix Rouge/Croissant Rouge, les agences gouvernementales en seront exemptées. Ceci pose un problème de cohérence, dans la mesure où c'est par ces organismes exemptés que transite la majeure partie de l'aide... et dans la mesure aussi où une coordination de tous les acteurs d'un même terrain est attendue. La coordination associerait alors des acteurs, certifiés et non certifiés, ne partageant ni les mêmes objectifs de qualité ni le même niveau d'exigence.

7) Les acteurs internationaux, gouvernementaux et paragouvernementaux étant exemptés, la certification SCHR apparait comme un instrument supplémentaire d'encadrement et de sélection des ONG.

### **Gouvernance**

8) Après avoir présenté en version 1, une structure et un schéma de gouvernance posant d'importants problèmes de transparence, de légitimité, et d'économie du système, la version 2 fait complètement l'impasse sur cette question, renvoyée à plus tard. La gouvernance et la légitimité des instances étant des questions centrales, du point de vue de l'acceptabilité du projet par les acteurs, l'incertitude ainsi créée ne fait que renforcer les inquiétudes et les doutes sur les objectifs de la démarche. Qui détiendra l'autorité centrale au sein du système ? De qui émanera sa légitimité ? Qui certifiera les ONG et qui accréditera les certificateurs ? Il n'est pas possible de continuer à travailler sur des contenus sans clarifier ces points fondamentaux

### **Economie du système**

9) La question du financement du dispositif ne trouve à ce jour aucune réponse solide. Les bailleurs principaux de l'aide humanitaire ne se sont pas engagés à assurer la viabilité financière du système. Et ceux qui soutiennent l'étude en cours ne pourront pas en supporter seuls la charge. La grande majorité des bailleurs est aujourd'hui attentiste, et contrairement à ce qui est parfois entendu, n'exerce pas de pression particulière pour la mise en place d'un système de certification qui remplacerait leurs propres contrôles et agréments.

10) Le projet de certification n'apporte de fait pas de solution à la surcharge de travail créée par les contrôles des bailleurs sur les dimensions administratives et financières. S'il est mis en œuvre, le projet de certification générera une charge supplémentaire pour les ONG, sans en supprimer aucune.

## **II- OBSERVATIONS CLES SUR LE PROJET DE NORME HUMANITAIRE FONDAMENTALE**

### **Méthode**

11) Depuis que Sphère a interrompu sa participation aux travaux, on ne sait plus si le projet d'intégration des référentiels concerne uniquement les membres de HAP et de People in Aid, ou s'il conserve une ambition universelle.

12) Si l'ambition est universelle, la Norme Humanitaire Fondamentale apparaît comme en recul, d'un point de vue qualitatif, par comparaison avec des instruments existants et notamment les Standards Fondamentaux de Sphère ou le Code de conduite de la Croix rouge. Par ailleurs, le CHS ne précise pas quelle sera sa relation avec les référentiels existants qu'il va impacter. Dans la mesure où il ne pourra pas remplacer tous les autres, le statut du CHS doit être précisé. Il doit indiquer quel ordre de primauté d'un instrument par rapport aux autres est envisagé, et quels référentiels existant devront éventuellement disparaître.

13) Ce projet de norme fondamentale mentionne qu'il pourra servir de base, entre autres pour une certification volontaire des ONG. Il est indispensable que la clarification des interactions avec le projet de certification du SCHR soit enfin réalisée.

### Sur le contenu et la plus-value de la norme proposée

14) Les participants notent avec satisfaction la reprise des quatre principes humanitaires fondamentaux et le principe « do no harm » et soulignent l'intérêt pour des critères souvent oubliés, tels que « soutien et promotion du leadership humanitaire local et national ».

15) Les participants s'étonnent que la Norme Humanitaire Fondamentale n'inclut pas des critères fondamentaux, tels que l'efficacité, l'impact positif et négatif, la flexibilité...

### EN CONCLUSION :

A l'heure où le processus de consultation pour le **projet de certification SCHR** arrive à son terme, le sentiment général des participants est que le projet tel qu'il est proposé aujourd'hui ne semble pas pouvoir constituer un mécanisme permettant d'améliorer de manière significative la qualité de l'aide. En revanche, ce projet de certification comporte des risques persistants :

- ✓ augmentation de la pression sur les seules ONG et renforcement des phénomènes de concurrence entre elles;
- ✓ réorientation des ressources consacrées au monitoring et à l'évaluation vers les démarches de mise en conformité et de certification.

Le statut du référentiel de la **Nouvelle Norme Humanitaire** en cours d'élaboration doit être clarifié par ses initiateurs, en regard des instruments déjà existants. S'il s'agit d'un effort limité à HAP et PIA les conséquences seront limitées à leurs membres. En revanche, si l'ambition est plus large, il est indispensable de penser aux conséquences que provoquerait l'arrivée d'un nouveau référentiel, au milieu de ceux déjà utilisés par de nombreuses organisations.

Indépendamment des projets SCHR et NHF, les participants ont réitéré leur intérêt pour poursuivre un travail collectif de réflexion et de priorisation des besoins de leurs organisations en matière d'amélioration de la qualité de l'aide. A cette fin, ils étudieront la possibilité de mettre en place en 2014 des initiatives, ouvertes à d'autres organisations et d'autres catégories d'acteurs, nationaux et internationaux, pour progresser collectivement dans cette voie.

Le 1<sup>er</sup> Avril 2014